



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/043

Ecole Municipale de Danse - Modification de la grille tarifaire

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

Le Maire

  
Joé BEDIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## DCM20201218/043 - Ecole Municipale de Danse - Modification de la grille tarifaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Ecole Municipale de Danse propose des cours de Modern Jazz à la population qui sont assurés par un professeur diplômé d'État. Les inscriptions sont gérées par le personnel de la ville.

Les élèves inscrits ont la possibilité de suivre un à trois cours par semaine.

Suite à la demande des élèves adultes qui souhaitent bénéficier de plus de cours de Modern Jazz par semaine, il est proposé de modifier la tarification de l'Ecole Municipale de Danse afin de leur permettre de s'inscrire à quatre cours par semaine.

La grille tarifaire actuelle (par bénéficiaire) est la suivante :

- 20 € par mois pour un cours au choix par semaine ;
- 30 € par mois pour deux cours au choix par semaine (soit 15 € le cours) ;
- 39 € par mois pour trois cours au choix par semaine (soit 13 € le cours).

La nouvelle grille tarifaire se présente comme suit entrera en vigueur dès le 1er novembre 2020 et est la suivante :

- 20 € par mois pour un cours au choix par semaine ;
- 30 € par mois pour deux cours au choix par semaine (soit 15 € le cours) ;
- 39 € par mois pour trois cours au choix par semaine (soit 13 € le cours) ;
- 44 € par mois pour quatre cours au choix par semaine (soit 11 € le cours).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

### **Article 1 :**

D'adopter la nouvelle grille tarifaire ;

### **Article 2 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

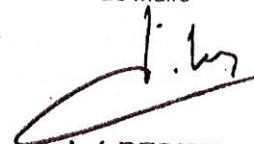
Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire

  
Joé BEDIER